

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU MERCREDI 7 JUIN 2023, À 18 H 30

Sont présents :

Monsieur Patrick L'Heureux	Représentant des parents
Madame Catherine Munger	Représentante des parents
Madame Joëlle Perreault-Chabot	Représentante des parents
Madame Sophie Beaudry	Représentante des parents
Madame Andréanne Pouliot	Représentante des parents
Madame Marlène Barras	Enseignante
Monsieur Anthony Larouche	Enseignant
Madame Myriam Lapointe Breton	Personnel professionnel
Madame Annick Caron	Directrice

Est absente :

Madame Cathy Thérault	Représentante de la communauté
Madame Julie Amyot	Service de garde

1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue et vérification de quorum

Mme Joëlle Perreault-Chabot souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En collaboration avec la présidente, la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres. Le point 10 sera reporté au CÉ d'octobre 2023.

M. Patrick L'heureux propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 42

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 3 mai 2023

Mme Catherine Munger propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 43

4. Suivi du compte rendu du 3 mai 2023

Suivi au point 7 :

Un ajustement a dû être fait sur la facture scolaire concernant le duo-tang d'écriture. Étant donné que celui-ci a été choisi lors de la dernière rencontre, il n'est plus disponible. Les frais chargés aux parents pour le duo-tang sera de 4,50\$ plutôt que 3,30\$.

5. Droit de parole au public (10 minutes)

Pas de public.

Points de décisions et de recommandations

6. Budget école 2023-2024

Mme Annick, la directrice présente le budget de 2023-2024. Il est notamment question des services mis en place pour l'année prochaine.

Mme Joëlle Perreault-Chabot propose l'adoption du budget école 2023-2024 : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 44

7. Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers

Mme Annick Caron présente le plan de mise en œuvre des services complémentaires et particuliers qui se présente comme ceci :

- Un ajout de 2,5 jours/cycle en psychologie
- Un ajout de 6 jours/cycle en psychoéducation
- Un ajout de 4 jours/cycle en orthophonie
- Un ajout d'un contrat en orthopédagogie représentant 4 jours/cycle
- Un ajout de 14 périodes d'anglais en 6^e année
- Un ajout de 40 heures/semaine en éducation spécialisée

Mme Joëlle Perreault Chabot approuve les ajouts des services complémentaires et particuliers : approuvés à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 45

8. Rapport annuel du conseil d'établissement

Mme Joëlle Perreault Chabot présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

Mme Catherine Munger propose l'adoption du rapport annuel : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 46

9. Approbation du projet éducatif

Mme Annick Caron présente aux membres du CÉ le travail collaboratif vécu depuis le début de l'année en lien avec le projet éducatif 2023-2027. Il est notamment question de la vision, de la mission, des valeurs et du portrait de l'école.

Quelques modifications sont proposées. D'abord, dans l'énoncé de mission, modifier « réussite scolaire » pour « réussite éducative ». Ensuite, dans la définition de notre vision, modifier « sa réussite » pour « leur réussite ». Finalement, dans le portrait de l'école, écrire « personnel engagé » plutôt « qu'enseignants engagés ».

Les travaux reprendront l'an prochain.

Après les modifications suggérées M. Patrick L'Heureux propose l'approbation du projet éducatif. Approuvé à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 47

10. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Reporté à la réunion d'octobre 2023.

Points fixes

11. Information de la direction et du personnel de l'école

Mme Annick annonce le départ de M. Anthony pour l'année 2023-2024. En effet, M. Anthony ira enseigner à l'école Alexander Wolfe, en 5^e année.

Pour l'année 2023-2024, 3 contrats seront offerts à l'école de la Mosaïque. Le premier sera en 3^e/4^e année et les deux autres seront en 6^e année.

Des travaux sont prévus dans 4 classes cet été. Les classes ciblées sont 3 classes de Constellations et la classe de 6^e année de M. Anthony.

Du 29 juin au 16 août, l'école accueillera le PVE. Les locaux utilisés seront principalement ceux du service de garde.

12. Parole à la technicienne du service de garde

La responsable du service de garde est absente.

13. Parole au membre de la communauté

Mme Cathy Tétrault, directrice de la maison des jeunes « l'Antidote » est absente.

14. Parole au représentant du Comité de parents

La représentante au Comité de parents, Mme Sophie Beaudry, n'a aucune nouvelle information à nous transmettre.

15. **Bons coups**

Une mention spéciale est donnée à l'équipe école pour l'élaboration du projet éducatif.

Des félicitations sont adressées à madame Marie-Ève Albert pour son projet « saumons » et le concours littéraire à l'école de la Camaradière.

16. **Adoption de la levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de M. Patrick L'Heureux, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée ordinaire à 20 h 01.

Résolution 028 – CE 22/23 – 48

Annick Caron
Directrice

Joëlle Perreault-Chabot
Présidente